



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2022

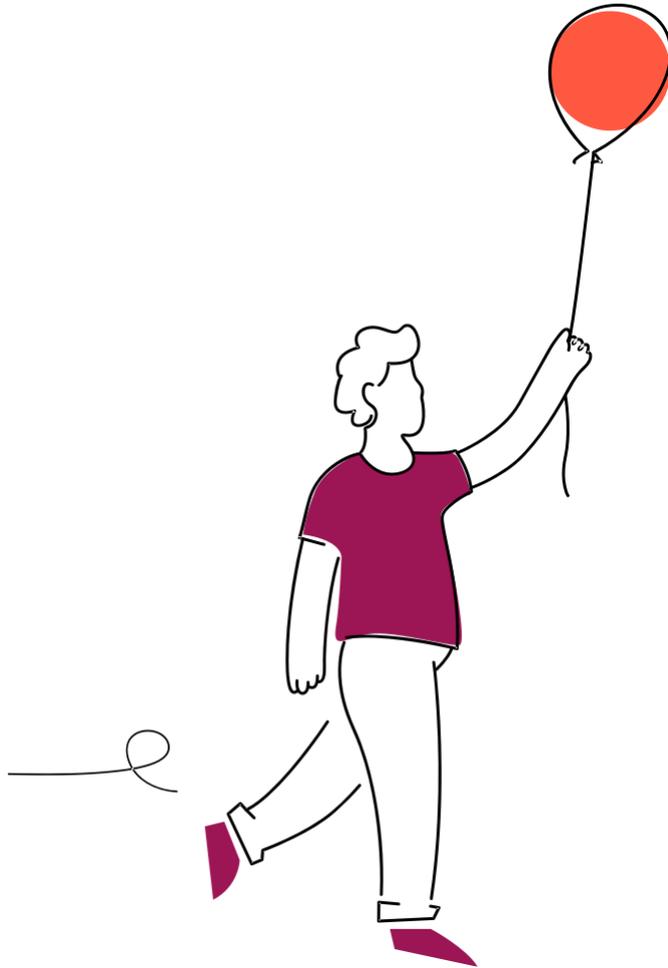


Table des matières

SYNTHESE	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	4
A.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	4
A.2. BILAN D'ACTIVITE	4
A.3. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	5
A.4. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	6
A.5. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	6
A.6. AUTRES INFORMATIONS	6
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	7
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	7
B.2. POLITIQUE DE REMUNERATION	8
B.3. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	9
B.4. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	9
B.5. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	11
B.6. FONCTION D'AUDIT INTERNE	11
B.7. FONCTION ACTUARIELLE	12
B.8. SOUS-TRAITANCE	12
B.9. AUTRES INFORMATIONS	12
C. PROFIL DE RISQUE	13
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	13
C.2. RISQUE DE MARCHE	13
C.3. RISQUE DE CREDIT	14
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	14
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	14
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	15
C.7. AUTRES INFORMATIONS	15
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	15
D.1. ACTIFS	16
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	16
D.3. AUTRES PASSIFS	16
D.4. METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES	16
D.5. AUTRES INFORMATIONS	17
E. GESTION DU CAPITAL	17
E.1. FONDS PROPRES	17
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	17
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	18
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	18
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	18
E.6. AUTRES INFORMATIONS	18
ANNEXES	20

Synthèse

Mila est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'univers de l'immobilier. Récente, elle a obtenu en octobre 2021 son agrément. Mila a pour mission de faciliter l'accès au logement, en sécurisant les propriétaires, en levant des barrières grâce à l'assurance loyers impayés.

L'essentiel des revenus de Mila provient des professionnels de l'immobilier, dans une approche qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler d'assurance embarquée.

Mila se différencie en déployant une offre de services combinant le digital et l'accompagnement humain avec :

- des parcours digitaux ergonomiques, rapides et complets
- la réactivité, pour traiter rapidement les demandes de ses clients, comme le remboursement des sinistres, et pour concevoir de nouveaux produits
- la disponibilité et la compétence de conseillers dédiés pour la gestion des contrats et des sinistres

D'un point de vue opérationnel, l'entreprise souhaite optimiser une chaîne de valeur souvent fragmentée sur les lignes de produit adressées en portant le risque tout en assurant la gestion et le service client. La gestion des contrats, des sinistres et du recouvrement, est effectuée par une équipe interne dans l'objectif d'optimiser la satisfaction des clients tout en maîtrisant le coût du risque. Le système d'information a intégralement été développé en interne. Il répond à plusieurs objectifs : l'agilité permettant de rapidement construire un nouveau produit, la connectivité pour s'intégrer facilement avec des partenaires (API), une capacité avancée de traitement de la donnée visant à proposer des services innovants et à développer une connaissance personnalisée des risques. La distribution est réalisée au travers d'un réseau de courtiers, à même d'apporter la proximité et un conseil personnalisé aux professionnels de l'immobilier

Mila compte à ce jour :

- 30 collaborateurs, sur deux sites, Paris et La Rochelle
- Plus de 60 000 logements et biens immobiliers assurés
- 300 courtiers partenaires
- 1000 agences immobilières clientes

C'est une entreprise solide, avec une marge de solvabilité couvrant plus de 1,8 fois l'exigence réglementaire. Mila a levé près de 12 M€ de fonds propres en 2021 auprès d'un fonds d'investissement, Breega, et d'investisseurs particuliers. L'entreprise assoit également sa solidité sur la base de son programme de réassurance visant principalement à limiter son exposition aux risques d'intensité. L'entreprise collabore avec quatre des plus grands réassureurs mondiaux : Swiss Re, Hannover Re, Munich Re, Amlin.

A. Activité et résultats

A.1. Informations sur l'entreprise

Mila est une entreprise indépendante, détenue à la majorité par les fondateurs (Gérard Deray et Jean Boucher) et salariés de l'entreprise. Les cinq actionnaires les plus importants de Mila, avec une participation supérieure à 5% au 31/12/2022, sont :

- Gérard Deray, le président directeur général,
- Jean Boucher, le directeur général délégué,
- Breega, le fonds d'investissement ayant investi dans Mila,
- Yann Elbaz, un investisseur privé,
- Kenya Matsumoto, un investisseur privé

L'entreprise est une Société Anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital social de 1 182 444,96 euros. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9. La compagnie a obtenu son agrément le 20 octobre 2021 pour pratiquer les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 8 – incendie et éléments naturels ;
- 9 – autres dommages aux biens ;
- 13 – responsabilité civile générale ;
- 15 – caution ;
- 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- 17 – protection juridique.

Les comptes sociaux de Mila sont audités par le cabinet EMARGENCE, 141 avenue de Wagram 75017 PARIS.

A.2. Bilan d'activité

Mila a commercialisé en 2022 les deux produits s'adressant aux professionnels de l'immobilier lancés fin 2021 lors de son démarrage opérationnel :

- Garantie Loyers Impayés (GLI), qui vise à couvrir le défaut de paiement du loyer par un locataire et les frais de contentieux afférents à cette situation. Le produit couvre aussi les dégradations immobilières et la protection juridique ;
- Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO), produit couvrant l'ensemble des dommages majeurs à la charge d'un propriétaire mettant en location un bien immobilier.

Mila a complété en 2022 sa gamme avec les offres suivantes :

- Elargissement de l'assurance propriétaire non occupant aux Marchands de Biens et Promoteurs ;
- Lancement d'un produit d'assurance multirisques immeuble ;
- Lancement d'une offre d'assurance loyers impayés à destination des particuliers. Celle-ci est commercialisée à la fois par les courtiers et en direct.

Au-delà des produits, Mila a développé en 2022 les services visant à se différencier, à conquérir des clients, à augmenter leur satisfaction :

- un ensemble de fonctionnalités digitales permettant aux clients d'accéder à toute l'information et d'effectuer les opérations courantes ;
- une déclinaison de ces services digitaux à destination des courtiers ;
- la mise en place et l'organisation, à La Rochelle, d'une équipe de professionnels en charge du service client et de la gestion des sinistres. Elle constitue une pierre angulaire du dispositif de Mila tant dans l'accompagnement des clients que de la gestion des risques ;
- des solutions technologiques (API) permettant de se connecter facilement à des tiers.

Le dispositif mis en place par Mila répond bien aux attentes du marché comme l'atteste la note moyenne de satisfaction client de 4,9 sur 5 (source TrustPilot – donnée au 27/03/2023).

Mila adresse des segments de marché, sur lesquels une part très significative des contrats est à échéance au 1^{er} janvier. L'entreprise ayant démarré son activité commerciale toute fin 2021, le chiffre d'affaires 2022 en a été affecté. Les efforts commerciaux ont principalement porté durant l'année écoulée sur la constitution d'un premier réseau de courtiers partenaires et sur la préparation de l'échéance du 1^{er} janvier 2023. Mila s'est aussi solidement implanté dans l'univers de la proptech (i.e. start-ups du monde de l'immobilier) en signant des partenariats avec de nombreux acteurs. Compte tenu de l'acquis de croissance de Mila, le chiffre d'affaires (primes acquises) sera a minima en croissance de + 500% en 2023 versus 2022.

L'entreprise s'est en parallèle dotée d'un dispositif de gestion des risques couvrant l'entrée en relation et la vie du contrat. Il lui a permis d'avoir une sinistralité maîtrisée en 2022.

A.3. Résultats de souscription

Le chiffre d'affaires s'élève en 2022 à 1 944 k€, l'assurance loyers impayés étant la principale ligne d'activité. Elle représente 83% des primes.

Le ratio de sinistres à primes (S/P), qui s'élève à 51% avant réassurance, est négativement impacté par les coûts de gestion de sinistres. Le poids des coûts fixes associés à la création d'une équipe et d'outils en interne a vocation à diminuer avec le développement de l'activité. Le niveau raisonnable de la charge de sinistre est le résultat de :

- la politique de souscription sélective menée par l'entreprise, en particulier la validation des locataires dans le cadre de l'assurance loyers impayés. Mila mène des investissements significatifs sur la détection de la fraude dans ce domaine
- l'efficacité de la gestion des sinistres, et plus particulièrement des recours et du recouvrement.

Le résultat technique ressort à – 1 300 k€, en raison :

- des investissements réalisés durant cette phase de démarrage d'activité pour construire une proposition de valeur attractive à destination des clients et distributeur et un dispositif de gestion des risques avancé
- de l'importance des coûts fixes au regard de l'activité

(en k€)	2022	2021	Variation
Primes émises			
Brut de réassurance	3 677	66	3 611
Net de réassurance	2 592	47	2 545
Primes acquises			
Brut de réassurance	1 944	5	1 938
Net de réassurance	1 341	4	1 337
Charge des sinistres			
Brut de réassurance	567	2	566
Net de réassurance	395	1	394
Dépenses engagées	2 246	1 446	800
Résultat	-1 300	-1 443	143

Tableau 1. Compte de résultat technique

A.4. Résultats des investissements

Conformément à sa politique d'appétence aux risques, Mila souhaite limiter tout risque de marché. L'ensemble de ses actifs ont été placés en 2022 sur des comptes à vues bancaires libellés en euros. Le résultat des investissements sur l'année 2022 a par conséquent été nul.

A.5. Résultats des autres activités

Mila n'a pas exercé d'activités autres que celles de l'assurance non-vie en 2022.

A.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le schéma ci-dessous reprend les acteurs clés de la gouvernance de Mila :

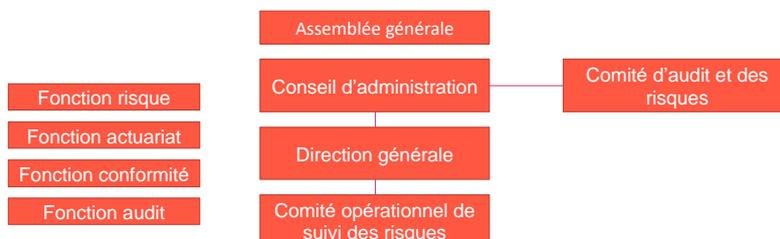


Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila

B.1.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit a minima à une fréquence trimestrielle. Il a pour principales missions de définir les grands axes stratégiques, de veiller à leur mise en œuvre, de valider le plan budgétaire et d'arrêter les décisions ayant un impact financier significatif. Il porte également la responsabilité de la bonne maîtrise des risques au sein de l'entreprise et de valider les rapports d'évaluation des risques et de solvabilité.

Dans un souci d'équilibre, le conseil d'administration de Mila réunit deux représentants des investisseurs, deux administrateurs indépendants et les deux fondateurs, la plupart des administrateurs disposant d'une expérience significative en assurance :

- Jean Boucher, cofondateur et directeur général délégué
- Blaise Bourgeois, administrateur indépendant
- Gérard Deray, cofondateur et président directeur général
- Yann Elbaz, représentant des investisseurs particuliers
- Isabelle Gallo, représentante de Breega
- Philippe Mangematin, administrateur indépendant

B.1.2 Direction générale

La direction générale est composée des deux cofondateurs de l'entreprise, tous deux dirigeants effectifs : Gérard Deray et Jean Boucher.

Elle propose au conseil d'administration les grandes orientations stratégiques, en assure la mise en œuvre opérationnelle et rend compte de son action auprès du conseil. Elle joue un rôle pivot dans la bonne maîtrise des risques en :

- mettant en œuvre au sein de l'entreprise une organisation efficace et des responsabilités clairement assignées,
- pilotant d'un point de vue opérationnel le dispositif de maîtrise des risques,

- s’assurant du respect des limites de tolérance au risque et en mettant en œuvre les plans correctifs si la situation l’exige,
- veillant à la qualité de l’information communiquée au conseil d’administration et aux autorités de tutelle.

B.1.3 Comité d’audit et des risques

Les principales missions du comité d’audit et des risques sont les suivantes :

- se prononcer sur les comptes statutaires et le bilan prudentiel de l’entreprise,
- valider le plan d’audit de l’année à venir, analyser les résultats des missions d’audit et s’assurer de la mise en œuvre des actions de remédiation,
- veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle des risques en s’assurant d’avoir un suivi régulier des risques de l’entreprise, en diligentant des analyses détaillées et des plans d’actions en cas de déviation par rapport aux limites de risque ou d’événement majeur,
- mener une veille prospective sur les risques émergents au-delà du suivi des risques bien identifiés.

Le comité d’audit et des risques, placé sous la responsabilité de Blaise Bourgeois, rapporte au conseil d’administration et se réunit au moins quatre fois par an.

B.1.4 Comité opérationnel de suivi des risques

Le comité opérationnel de suivi des risques, animé par la responsable des risques et actuariat, se réunit a minima une fois par mois. Y participent les deux dirigeants effectifs, la responsable de la conformité, la responsable des risques et de l’actuariat, le responsable des sinistres.

Il a pour objectif d’assurer un suivi approfondi de l’ensemble des risques de l’entreprise. Ses missions recouvrent en particulier :

- le pilotage mensuel des principaux risques,
- le suivi de la sinistralité, au global et sur les différents portefeuilles,
- la mise en œuvre d’un plan de remédiation en cas d’événement majeur ou de non-respect des limites de risque,
- la qualité de service et les réclamations,
- la validation des provisions.

B.2. Politique de rémunération

Les missions du comité de rémunération sont attribuées pour l’année 2022 au conseil d’administration, qui valide :

- la rémunération des mandataires sociaux
- les enveloppes annuelles d’augmentation et de primes des salariés
- le recrutement et la rémunération de salariés au-delà d’un seuil de salaire

La solidité de Mila est au cœur de ses préoccupations. Celle-ci doit se traduire par une marge de solvabilité confortable. La politique salariale de l’entreprise vise à ne pas encourager les comportements susceptibles de nuire à l’intérêt du client ou de l’entreprise, à assurer une maîtrise des coûts.

B.3. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation annuelle des collaborateurs de Mila ont pour objectifs de s'assurer de l'adéquation entre leurs compétences et le poste occupé, de l'éthique de leur comportement visant à préserver l'intérêt des clients, de l'entreprise et de leurs collègues.

En complément, l'entreprise a mis en place des processus adaptés concernant le recrutement et le suivi des administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clefs, compte tenu de leur rôle dans la gouvernance de Mila.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale doivent collectivement avoir un niveau d'expertise leur permettant d'avoir une compréhension très satisfaisante des segments de marché sur lesquels opère Mila, de son modèle économique, des risques auxquels l'entreprise est exposée, des enjeux actuariels et réglementaires. En parallèle, la composition du conseil d'administration et de la direction générale doit s'accompagner d'une diversité en matière de connaissances et d'expérience. En cas de changement de la composition du conseil d'administration ou de la direction générale, les processus de recrutement définis veillent à conserver cet équilibre tout en s'assurant que les candidats disposent des qualités requises.

Une attention est également portée aux recrutements des fonctions clefs. Les responsables concernés doivent disposer non seulement du bagage technique nécessaire à l'exercice de leurs missions mais également disposer d'une capacité de synthèse, de vulgarisation et de conviction.

B.4. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.4.1 Gestion des risques

La fonction clé gestion des risques s'assure que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés au sein de l'entreprise. Elle fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne.

Les principales missions de la fonction gestion des risques de Mila sont :

- établir et actualiser régulièrement une cartographie des risques intégrant une priorisation,
- définir un cadre d'appétence aux risques en phase avec la stratégie de l'entreprise, ses objectifs de développement et de rentabilité, faire valider en conseil d'administration les politiques de pilotage des risques (appétence aux risques, gestion des risques et processus ORSA),
- évaluer la couverture de solvabilité présente et future, y compris dans des scénarios défavorables (tests de sensibilité), s'assurer que les indicateurs correspondants et plus largement les enjeux de solvabilité soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision de l'entreprise,
- s'assurer de la conformité du dispositif de gestion des risques aux exigences réglementaires,
- organiser le suivi du profil de risque de l'entreprise de manière à ce qu'il reste dans les limites de tolérance aux risques validées :
 - validation en cas de lancement d'un nouveau produit, d'évolutions tarifaires ou de la politique de souscription,
 - validation du programme de réassurance,

- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise aux risques liés à leurs activités,
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels efficace.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques rend compte au Directeur Général Délégué. Il présente en conseil d'administration le rapport annuel ORSA

Mila dispose d'une politique d'appétence aux risques qui définit le cadre général d'exposition aux risques et formalise :

- les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée,
- la définition des seuils de tolérance,
- les mesures de pilotage, d'atténuation et de remédiation des risques,
- la politique de réassurance, levier majeur d'atténuation des risques.

B.4.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA, porte a minima sur les éléments suivants :

- le besoin de solvabilité compte tenu de la stratégie produit et commerciale de l'entreprise, de sa politique d'appétence aux risques et de son profil de risque,
- le respect des exigences de capital et de provisions techniques,
- l'évaluation d'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses sous-tendant l'évaluation du besoin de solvabilité.

Le processus ORSA, tout comme l'établissement du rapport ORSA, discuté et validé en conseil d'administration, sont placés sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques.

Outre le rapport ORSA établi annuellement, Mila produira un rapport ORSA exceptionnel dans les circonstances suivantes :

- ouverture vers une nouvelle zone géographique ;
- événement extérieur majeur : évolution de la réglementation, crise économique, catastrophe,
- détérioration soudaine de la sinistralité.

En complément, Mila met en place un suivi a minima semestriel de ses besoins de solvabilité et du respect de ses obligations de couverture.

B.5. Système de contrôle interne

B.5.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Mila vise à protéger les intérêts de l'entreprise et de ses clients et à s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur. Il repose sur trois lignes de défense :

- le premier niveau est opéré au sein de l'entreprise. Il concerne la gestion opérationnelle des risques (souscription par exemple) mais aussi la conception et mise en œuvre de modèles et outils de pilotage,
- le deuxième niveau permet une supervision indépendante, il est assuré par les fonctions clés gestion des risques, actuariat et conformité. Ses principales activités sont l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de contrôle et validation, un rôle de conseil au sein de l'entreprise sur les stratégies d'atténuation des risques,
- le troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne qui opère des contrôles périodiques.

B.5.2 Fonction clef conformité

La fonction conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle a pour finalités de :

- veiller au respect de la réglementation,
- établir une politique et un plan de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité,
- jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'entreprise soient identifiées,
- produire les rapports annuels attendus.

La fonction conformité rend régulièrement compte à la direction générale et au comité d'audit et des risques. Elle présente un bilan annuel en conseil d'administration.

Elle les informe notamment :

- des résultats de l'évaluation des risques de non-conformité,
- de toute modification intervenue au niveau du profil de risques de non-conformité,
- de la synthèse des défaillances constatées et des mesures correctives recommandées.

B.6. Fonction d'audit interne

La fonction audit interne assure un rôle de contrôle périodique et réalise une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et en particulier des activités de contrôle de premier et deuxième niveau. Elle constitue la dernière ligne de défense dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Eu égard à la taille de l'entreprise Mila, le conseil d'administration a approuvé l'application du principe de proportionnalité et validé le dispositif suivant permettant d'assurer l'indépendance de la fonction clef :

- la fonction audit interne est confiée à un membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et des risques,
- l'exécution des missions d'audit interne est sous traitée à une autre entreprise.

L'entreprise a défini un plan d'audit pluriannuel visant à contrôler a minima sur une période de 5 ans toutes les activités de l'entreprise, et sur une période de 3 ans, les processus les plus critiques.

B.7. Fonction actuarielle

La fonction actuariat fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne. Elle a pour principales missions :

- la validation du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles,
- la participation au pilotage de l'activité et des résultats,
- la revue de la tarification des produits au lancement et le suivi de la rentabilité,
- l'émission d'un avis sur la politique de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques efficaces,
- un devoir d'alerte auprès de la direction générale ou du conseil d'administration en cas de besoin.

Le titulaire de la fonction actuariat rend compte au Directeur Général Délégué. Il établit un rapport annuel sous forme écrite, qui fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Le rapport comprend a minima les éléments suivants :

- provisions techniques : résultats, changements intervenus concernant les hypothèses et méthodes appliquées ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur le dispositif de réassurance.

B.8. Sous-traitance

Compte tenu du modèle opérationnel cible de Mila, le recours à la sous-traitance est limité. L'entreprise s'appuie en effet sur un système d'informations développé en interne et effectue la gestion des contrats et des sinistres sur l'essentiel de son activité. Elle est cependant susceptible de déléguer partiellement ces dernières activités auprès d'un nombre de distributeurs triés sur le volet. Ces derniers acteurs feront alors l'objet d'audits approfondis et réguliers, sous la responsabilité de la fonction clef conformité.

Les deux principales activités sous-traitées, considérées comme critiques, sont :

- l'hébergement des outils et données, confié à un prestataire, assurant un stockage en Europe de l'ensemble des informations,
- l'activité opérationnelle d'audit interne, sous la responsabilité du titulaire de la fonction clef audit

B.9. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le principal risque auquel est exposé Mila. Il a plusieurs composantes :

- le risque de primes. Il correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- le risque de réserves, lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à un risque de sous-estimation,
- le risque de chute, lié à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats,
- le risque catastrophe, qui résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de primes et de réserves.

(en k€)

Primes et réserves	2 873
Chute	-
Catastrophe	200
SCR de souscription Non-Vie	2 929

Tableau 2. SCR de souscription Non Vie

Le SCR de souscription Non-Vie à fin 2022 s'élève à 2 929 k€. Celui-ci est notamment porté par le SCR de primes du fait des modalités de calcul de la Formule Standard qui consiste à considérer les primes acquises à venir dans l'assiette de calcul.

Le risque de souscription est limité par la nature des produits et les actions mises en place par l'entreprise :

- rapidité d'indemnisation.
La déclaration de sinistre peut être réalisée en ligne, l'entreprise s'engage sur un délai rapide d'enregistrement et de règlement des sinistres. En cas d'évolution de la sinistralité, celle-ci est donc rapidement observée
- contrats sur une durée d'un an.
L'entreprise peut revaloriser, voire résilier, les contrats ne rentrant pas dans ses objectifs de rentabilité, en s'appuyant sur un suivi de la sinistralité et des processus de décision à la maille du contrat.
- stratégie produits.
La gamme de produits, de profondeur limitée développée par Mila, lui permettra d'atteindre un volume critique sur chaque produit, tout en bénéficiant à terme d'un effet de diversification
- programme de réassurance avec des partenaires de premier plan (Swiss Re, Hannover Re, Munich re, Amlin) visant en particulier à limiter l'impact sur le bilan de sinistres d'intensité

C.2. Risque de marché

Mila n'est pas exposé à des risques de marché. Conformément à sa politique d'appétence aux risques, l'ensemble des fonds de l'entreprise était déposé en 2022 sur des comptes à vue auprès de banques françaises de premier plan (notation S&P supérieure à A au 31/12/2022).

C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut représente le risque de défaut de paiement, de dégradation de notation ou de retrait d'une des contreparties de Mila (réassureur, banque, intermédiaires, ...).

Celui-ci s'élève à 298 k€ à fin 2022.

Afin d'anticiper et limiter les conséquences du défaut de ses contreparties, Mila ne collabore qu'avec des réassureurs et banques dont la note financière est a minima de A (notation S&P, au 31/12/2022). Mila a élargi en 2022 le nombre de réassureurs partenaires de manière à constituer un pool suffisamment profond pour couvrir ses différents risques.

C.4. Risque de liquidité

Ce risque est nul pour Mila compte tenu de sa politique d'investissement.

C.5. Risque opérationnel

Compte tenu de son histoire et de son modèle opérationnel, Mila est plus particulièrement exposé aux risques opérationnels suivants :

- **Processus évoluant rapidement**
Mila est une entreprise récente, qui innove. Elle met donc en place de nouveaux processus à un rythme soutenu. Le management de Mila apporte une grande vigilance à la maîtrise des risques associés.
- **Sécurité du système d'information et des données**
Une attaque informatique peut engendrer une indisponibilité du système d'information de Mila ou une atteinte à la confidentialité des informations de ses clients, assurés et collaborateurs.
Consciente de l'enjeu, l'entreprise a procédé à un audit portant sur la sécurité du système d'informations au cours du premier trimestre 2022. Celui-ci comportait des tests d'intrusion, qui seront réitérés à intervalle régulier.
- **Fraude externe**
Mila est plus particulièrement exposé à la fraude externe sur le produit d'assurance loyers impayés. Pour octroyer la garantie, l'entreprise valide le dossier de tout nouveau locataire sur la base de pièces justificatives, qui peuvent être falsifiées dans une minorité de cas. Pour limiter ce risque, Mila a défini un ensemble de points de contrôle permettant de s'assurer que celles-ci sont conformes et authentiques

Le risque opérationnel est évalué en appliquant la formule standard de Solvabilité 2 et s'élève à 116 k€ à fin 2022.

C.6. Autres risques importants

Comme tout nouvel acteur, Mila est exposé au risque commercial, à savoir ne pas atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires, à moins de réduire significativement ses prix ou d'augmenter fortement ses coûts de distribution. A la lumière de la première année d'activité et compte tenu de l'intérêt manifesté par le marché pour l'offre de Mila, ce risque est considéré comme maîtrisé.

C.7. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le bilan prudentiel ainsi que le bilan valorisé selon les normes comptables françaises à titre de comparaison.

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Actifs		
Frais d'acquisition différés	0	831
Immobilisations incorporelles	0	903
Actifs d'impôts différés	541	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	31	31
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	383	651
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 433	2 433
Autres créances (hors assurance)	162	162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 430	8 430
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	26	26
Total de l'actif	12 006	13 467

Tableau 3. Actifs

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	2 291	2 130
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	549	549
Dettes nées d'opérations de réassurance	799	799
Autres dettes (hors assurance)	588	588
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1	1
Passifs hors fonds propres	4 228	4 067
Excédent d'actif sur passif	7 778	9 400

Tableau 4. Passifs

Les principales différences de valorisation sur le bilan prudentiel comparativement au bilan comptable portent sur :

- les frais d'acquisition reportés qui ne sont pas reconnus ;
- les immobilisations incorporelles qui sont nulles ;
- la comptabilisation des impôts différés ;
- les provisions techniques qui sont revalorisées en valeur économique.

Les autres actifs ainsi que les autres passifs sont repris pour leur valeur comptable.

D.1. Actifs

Les liquidités de Mila ont exclusivement été placées sur des comptes bancaires en 2022, et leur valeur en normes Solvabilité 2 est égale à leur valeur comptable.

Les provisions techniques cédées du bilan prudentiel correspondent à la meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les Frais d'Acquisition Reportés ainsi que les immobilisations incorporelles ne sont pas reconnus dans le Bilan prudentiel.

Les autres actifs sont repris à leur valeur dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Les provisions techniques figurant dans le passif du bilan sont reprises ci-après :

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	2 291	2 130

Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance

Les provisions comptables correspondent à la Provision pour Primes Non Acquises à laquelle s'ajoute la Provision pour Sinistres à Payer. A fin 2022, celles-ci totalisent un montant de 2 130 k€.

Les provisions prudentielles se composent :

- d'un *Best Estimate* de sinistres et de primes pour un montant de 1 808k€ ;
- d'une marge pour risque pour un montant de 482 k€.

D.3. Autres passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont constitués des :

- dettes nées d'opérations d'assurances et montants dus aux intermédiaires ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- autres dettes.

Ceux-ci sont évalués à 1 937 k€ à fin 2021 et ne présentent pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

D.4. Méthodes de valorisations alternatives

Mila n'utilise pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente une explication des différences entre les capitaux propres en normes comptables françaises et les fonds propres en normes solvabilité 2 à fin 2022 ainsi que leur classification par Tier selon la qualité des éléments qui les composent :

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Capital social	1182			1182
Primes liées au capital social	10 805			10 805
Report à nouveau	-1365			-1 365
Résultat de l'exercice	-1 222			-1 222
Fonds propres comptables	9 400	0	0	9 400
Neutralisation des immobilisations incorporelles	-903			-903
Neutralisation des FAR	-831			-831
Revalorisation des provisions techniques	-429			-429
Reconnaissance des impôts différés			541	541
Fonds propres disponibles Solvabilité 2	7 238	0	541	7 778

Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels

La réglementation impose des seuils pour déterminer les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR et ceux éligibles à la couverture du MCR.

Ces contraintes conduisent à considérer :

- en couverture du SCR : des Fonds Propres de Tier 3 à hauteur de 361 k€, soit 7 598 k€ de Fonds Propres éligibles ;
- en couverture du MCR : aucun Fond Propre de Tier 3, soit 7 238 k€ de Fonds Propres éligibles.

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	7 238	0	361	7 598
Fonds propres éligibles en couverture du MCR	7 238	0		7 238

Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Mila établit ses besoins en fonds propres (SCR) et le minimum de capital requis en appliquant la Formule Standard, sans utilisation des paramètres spécifiques à l'Entreprise.

(en k€)

Risque de marché	0
Risque de défaut	298
Risque de souscription Vie	0
Risque de souscription Santé	0
Risque de souscription Non-Vie	2 929
SCR de base	3 089
Risque opérationnel	116
Ajustement du SCR par les impôts différés	-801
SCR	2 404

Tableau 8. Décomposition du SCR

Le SCR à fin 2022 s'élève à 2 404 k€ et le MCR à 4 000 k€. Il en découle les ratios de couverture ci-dessous :

	Ratio de couverture
SCR	316%
MCR	181%

Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul de capital de solvabilité requis

Mila n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ».

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Mila utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun non-respect des exigences en capital n'a été observé en 2021.

E.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

Table des illustrations

Tableau 1. Compte de résultat technique	6
Tableau 2. SCR de souscription Non Vie.....	13
Tableau 3. Actifs.....	15
Tableau 4. Passifs.....	15
Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance	16
Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels	17
Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR.....	17
Tableau 8. Décomposition du SCR	18
Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR.....	18
Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance.....	7

Annexes

S.02.01 – BILAN	21
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	22
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE.....	23
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE.....	24
S.23.01 – FONDS PROPRES.....	25
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD.....	27
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT.....	28

S.02.01 – Bilan

(en k€)	Valeur Solvabilité 2
Actifs	
Frais d'acquisition différés	0
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	541
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	31
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	383
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 433
Autres créances (hors assurance)	162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 430
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	26
Total de l'actif	12 006
Passifs	
Provisions techniques non-vie	2 291
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	549
Dettes nées d'opérations de réassurance	799
Autres dettes (hors assurance)	588
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1
Passifs hors fonds propres	4 228
Excédent d'actif sur passif	7 778

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Primes émises					
Brut - assurance directe	769	35	137	2 735	3 677
Part des réassureurs	265	24	0	796	1 085
Net	504	11	137	1 939	2 592
Primes acquises					
Brut - assurance directe	389	14	76	1 465	1 944
Net	269	11	76	986	1 341
Charge des sinistres					
Brut - assurance directe	73	2	0	492	567
Net	50	1	0	344	395
Variation des autres provisions techniques					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0
Dépenses engagées					
	432	18	91	1 705	2 246
Charges administratives					
Brut - assurance directe	128	4	36	517	685
Part des réassureurs	0	0	0	0	0
Net	128	4	36	517	685
Frais de gestion des investissements					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0
Frais de gestion des sinistres					
Brut - assurance directe	78	5	11	336	430
Part des réassureurs	0	0	0	0	0
Net	78	5	11	336	430
Frais d'acquisition					
Brut - assurance directe	172	6	34	647	859
Part des réassureurs	0	0	0	0	0
Net	172	6	34	647	859
Frais généraux					
Brut - assurance directe	54	2	11	205	272
Part des réassureurs	0	0	0	0	0
Net	54	2	11	205	272
Autres dépenses					
Total des dépenses					
					2 246
Résultat	-214	-8	-15	-1 063	-1 300

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut - total	276	15	53	1133	1476
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	35	2	12	251	300
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	241	13	41	882	1176
Provisions pour sinistres					
Brut - total	57	2	0	273	332
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	18	1	0	64	83
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	39	1	0	209	249
Total meilleure estimation - brut	333	17	53	1406	1808
Total meilleure estimation - net	280	14	41	1090	1425
Marge de risque	89	4	14	375	482
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total	422	21	67	1781	2291
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	53	3	12	315	383
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	369	19	55	1465	1908

S.19.01 – Sinistres en non-vie – Total activités non-vie

Année d'accident 2022

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

(en k€)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																0
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	296															

Pour l'année en cours	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
296	
Total	296

Somme des années (cumulés)	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
296	
Total	296

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

(en k€)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																0
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	274															

Fin d'année (données actualisées)	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
272	
Total	272

S.23.01 – Fonds propres

(en k€)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 182	1 182		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	10 805	10 805		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	-4 750	-4 750			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	541				541
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	7 778	7 238	0	0	541
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	7 778	7 238	0	0	541
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	7 238	7 238	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	7 598	7 238		0	361
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	7 238	7 238			
Capital de solvabilité requis	2 404				
Minimum de capital requis	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	316%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	181%				

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	7 778
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	12 528
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Réserve de réconciliation	-4 750

S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(en k€)

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	0	0	0
Risque de défaut de la contrepartie	298	298	0
Risque de souscription en vie	0	0	0
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	2 929	2 929	0
Diversification	-138	-138	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	3 089	3 089	

Calcul du capital de solvabilité requis	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0
Risque opérationnel	116
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-801
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	2 404
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	2 404
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0

S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

(en k€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Résultat MCR _{NL}	516		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		280	427
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		14	14
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		41	138
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		1 090	1 948
Réassurance santé non proportionnelle		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle		0	0

Calcul du MCR global

MCR linéaire	516
Capital de solvabilité requis	2 404
Plafond du MCR	1 082
Plancher du MCR	601
MCR combiné	601
Seuil plancher absolu du MCR	4 000

Minimum de capital requis	4 000
----------------------------------	--------------